

---

**SYNDICAT MIXTE POUR LE  
SCHEMA DIRECTEUR  
DE LA REGION DE STRASBOURG**

---

**COMMISSION DE TRAVAIL N°4**  
*Espaces naturels et environnement*

---

**Restitution de la réunion  
du 15 juin 2000**

---



---

## ETAIENT PRESENTS

---

### Membres élus délégués

---

Madame	MEYER Danièle	Maire de la commune de Rhinau Présidente de la commission 4
Messieurs	BAUMERT Roger DARTEVELLE Jean-Claude HELFTER Jacques KAMMERER Gérard KLEIN Constant SCHULTZ Georges	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg SIVOM Ackerland Communauté de Communes de Benfeld et environs Communauté Urbaine de Strasbourg Communauté de Communes du Pays d'Erstein Communauté de Communes du pays de la Zorn

### Personnes publiques associées

---

Madame	BRUNEAU Alix	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Messieurs	CLAVERIE Jean Claude DURAND Renaud	Direction Départementale de l'Equipement Direction Régionale de l'Equipement
Madame	GARTNER Lucienne	Région Alsace
Messieurs	MATÉJA Jean-Lou RALUY Philippe SIEBERT Christine	Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme - Conseil Général du Bas-Rhin Direction Départementale de l'Equipement Région Alsace
Madame	SIMON Thierry	Direction Régionale de l'Environnement
Messieurs	SPITZER Jean-Paul WERNERT Jean ZUGMEYER François	Service de la Navigation de Strasbourg Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

## **Participants allemands**

---

Messieurs	ARMBRUSTER Jörg LÖHR Stefan REITH Kurt SCHNEIDER Siegfried	Stadt Kehl Stadt Lahr Bürgermeisteramt Meissenheim Stadt Kehl
-----------	---	--

## **Autres participants**

---

Mesdames	CENCIC Nathalie DANDANE Sonia	Agence de l'Eau Rhin-Meuse Stagiaire - Syndicat Mixte
Messieurs	ELSASS Philippe MAIR Jürgen KÖPPEL Ottmar REVERDY Michel ZAMMITE Jean-Michel ZETER Pierre	BRGM, Service Géologique Régional Alsace Landratsamt OrtenauKreis Landratsamt OrtenauKreis Directeur du Syndicat Mixte Communauté Urbaine de Strasbourg - Direction de l'Environnement Communauté Urbaine de Strasbourg - Service de l'Urbanisme

## **Participants de l'Agence d'Urbanisme**

---

Madame	DEBACQ Laurence	Animatrice de la commission 4
Monsieur	DIEBOLD Francis	
Madame	MASTELLI Géraldine	Responsable thématique de la commission 4
Messieurs	MEYER Christian	

## **PERSONNES EXCUSÉES**

---

Monsieur	GALEA Jean Michel	Communauté de Communes du Pays d'Erstein <i>suppléant de Monsieur Théo Schnee</i>
----------	-------------------	--

Messieurs	KRIEGER Michel	Communauté urbaine de Strasbourg <i>suppléant de Monsieur Claude Kunz</i>
	SCHALL Antoine	Vice -Président CUS et conseiller municipal
	SCHNEE Théo	SIVOM les Châteaux
	STAMMBACH Harald	Communauté de Communes du Pays d'Erstein <i>représenté par Monsieur Galéa</i>
	STEINMETZ Hubert	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
		Communauté de communes de la Région de Brumath
	Monsieur le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	
	Monsieur le représentant du Conseil Général du Bas-Rhin	

\*\*\*\*\*

---

## POINTS-CLEFS DE LA REUNION

---

1. Accueil des participants et introduction à la réunion par Monsieur ARMBRUSTER, Premier adjoint au Maire de Kehl
2. Approbation du compte rendu de la dernière session et rappel de l'ordre du jour par Mme la Présidente de la commission
3. Présentation de la fiche «Eaux» par Mme Mastelli
  - M. ARMBRUSTER propose de transmettre les données inondations allemandes afin de compléter la carte inondations. Il souligne par contre que la planification de la gestion de l'eau par SAGE et SDAGE n'existe pas en Allemagne. Ce sont les Directions de l'Eau du Land qui gèrent la politique globale de l'eau.
  - M. ZUGMEYER rappelle la participation de la profession agricole à la protection de la ressource en eau par les opérations Fertimieux.
  - Mme BRUNEAU précise que le système d'annonce de crues est en place sur tous les cours d'eau et non seulement sur la Zorn. Elle signale également que certaines zones inondables sont à l'heure actuelle encore urbanisables.
  - Mme SIEBERT signale un inventaire transfrontalier des cours d'eau pour fin 2000 et demande la prise en compte du SAGE Ill-Nappe-Rhin dans le document final EAUX. Une plaquette «la nappe phréatique rhénane, un atout pour le Rhin Supérieur», réalisée avec le BRGM, est mise à la disposition de chaque participant.
  - Mme MEYER rappelle la nécessité de mettre à disposition de l'ADEUS les documents nécessaires à l'état des lieux «environnement».
  - M. ZAMMITE constate que le SAGE n'est pas opposable aux tiers. Il rappelle que le Plan Action Rhin développe par contre des consignes et des restrictions dans le cadre de la Loi sur l'eau de 1992. Il précise également que c'est le traitement de l'azote qui pose problème pour la station d'épuration de Strasbourg, et non le phosphore, dans la mesure où l'équipement de la station pour le traitement de l'azote est très coûteux. Néanmoins, la station sera mise aux normes européennes dans les prochaines années. Enfin il souligne que la circulaire de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) n'est pas opposable.

- M. RALUY note que, dans la mesure où cette circulaire fera partie du porté à connaissance de l'Etat, elle devra être prise en compte par le Schéma Directeur.
- M. KLEIN pose la question du choix du réseau, unitaire ou séparatif,
- Mme MEYER répond que le réseau est unitaire en Alsace pour des raisons historiques.

4. Intervention de M. ELSASS, Bureau des Recherches Géologiques et Minières sur la vulnérabilité de la nappe phréatique rhénane

5. Réaction des participants

- M. ZUGMEYER rappelle qu'il faut distinguer seuil de détection d'un produit et seuil de nuisance pour la santé. Par ailleurs, il existe une taxe sur les produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Mme SIEBERT note que, notamment dans le cas de l'atrazine, il faut s'intéresser aussi à la teneur en sous-produits présents dans la nappe.
- M. ZUGMEYER précise que l'agriculture recherche des produits susceptibles de remplacer l'atrazine, mais qu'actuellement on ne connaît pas leur évolution à long terme. On essaie donc de remplacer l'usage de phytosanitaires par des moyens mécaniques et l'utilisation de prédateurs,
- M. BAUMERT demande à connaître les enseignements tirés en Allemagne de l'interdiction de l'atrazine.
- M. ELSASS constate en réponse la rémanence très grande de ce produit.

6. Intervention de Mme CENCIC, Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur les techniques alternatives en matière d'assainissement pluvial.

7. Réactions des participants

- Mme MEYER et M. BAUMERT notent que les élus sont responsables de l'assainissement pluvial, mais n'ont pas les moyens de contrôle de la conformité des installations privées.
- M. SCHNEIDER adhère à cette remarque. Il précise que ces techniques sont cependant très utilisées en Allemagne (fossés, citernes...).
- M. MAIR ajoute qu'un Schéma directeur existe pour les eaux pluviales et que l'infiltration directe (puits) est interdite. Les collectivités contrôlent les grands ouvrages.
- M. LÖHR estime que le système alternatif mené jusqu'au bout est rentable. Il présente l'exemple de l'assainissement pluvial d'un aéroport allemand.

- Mme MEYER estime que les techniques alternatives pour l'assainissement pluvial représentent un enjeu et doivent faire l'objet d'une communication et d'une information plus larges, notamment dans le cadre du Schéma Directeur.
- 8. Rappel des dates des prochaines sessions de la commission 4 et remerciements par Mme la Présidente.
  - 12 octobre 2000 (Plobsheim, 10h - 16h30): les espaces non bâtis,
  - 9 novembre 2000 (lieu à définir, 14h): paysage et patrimoine,
  - 25 janvier 2001 (lieu à définir, 14h): synthèse

Danièle MEYER  
*Présidente de la Commission n° 4*

*Pièces jointes :*

1. *Fiche de synthèse risques et nuisances (nouvelle version)*
2. *Interventions de M. ELSASS et Mme CENCIC*
3. *Rapport EAUX*